



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le mardi 6 SEPTEMBRE 2016, à 19 h, à la salle municipale au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera aussi soumise au CCU pour recommandations:

PREMIÈRE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

**EMPIÈTEMENT D'UN BALCON DANS LA MARGE AVANT
LOT # 3 476 913
49, RUE PRINCIPAL OUEST
BERTHIER-SUR-MER, QC
G0R 1E0**

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME :

- EMPIÈTEMENT DE ±2.44 MÈTRES DU BALCON DANS LA MARGE AVANT, LA NORME AUTORISE SEULEMENT 1.5 MÈTRE. (RÈGLEMENT DE ZONAGE 265, ARTICLE 3.1.5.2) RESPECTER LA NORME REND NON CONFORME LE NIVEAU DE LA PENTE DES ESCALIERS ET UN REFUS DES ASSURANCES D'ASSURER LES LIEUX. CELA PERMET AUSSI DE DÉGAGER L'OUVERTURE DES FENÊTRES DU RC.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Martin Turgeon, directeur général

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 23^e jour d'août deux mille seize.

.....
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre treize heures et quinze heures de l'après-midi, le vingt-troisième jour d'août 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-troisième jour d'août deux mille seize.

Signé :.....
Martin Turgeon, Directeur général/secrétaire-trésorier